

FONDATION  
**croix-rouge** française



| Pour la recherche humanitaire et sociale

# BOURSES POSTDOCTORALES

## Appels à candidatures 2018



-----[www.fondation-croix-rouge.fr](http://www.fondation-croix-rouge.fr)-----

Fondation Croix-Rouge française - Hôpital Henry Dunant | 95 rue Michel-Ange | 75016 Paris | +33(0)1 40 71 16 34 | [contact@fondation-croix-rouge.fr](mailto:contact@fondation-croix-rouge.fr)

# PRESENTATION

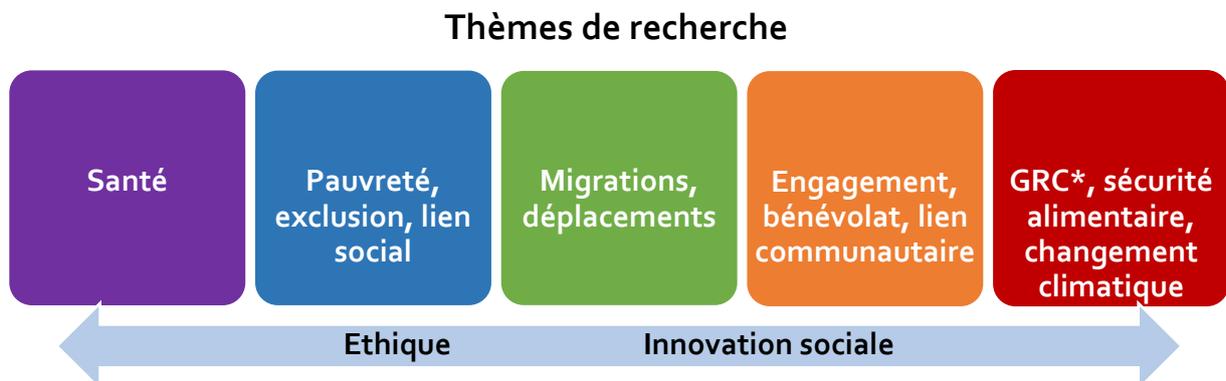
---

Au cœur des activités de la Fondation Croix-Rouge française une conviction : pour répondre au mieux aux souffrances et en prévenir les causes, il est nécessaire de comprendre les contextes où elles s'expriment et de prendre le temps d'analyser, au plus près des populations vulnérables, les dynamiques à l'œuvre. Afin d'encourager et de guider cet effort de réflexion et d'innovation, la Fondation lance son premier **appel à candidature pour des bourses postdoctorales en sciences humaines et sociales le 12 mars 2018**.

Cet appel comprend :

- L'« **appel général** ». Intitulé « Transition humanitaire : les enjeux de l'autonomie », cet appel invite à aborder les transformations de l'humanitaire international dans ses multiples dimensions, et selon une diversité d'approches propres aux sciences humaines et sociales. La participation de chercheurs des pays ou régions concernées est privilégiée.
- Les « **appels partenaires** ». Ces appels visent une meilleure compréhension des fragilités humaines, des réponses apportées et des mutations de l'action humanitaire et de l'action sociale pour mieux les prendre en charge ou les prévenir. Ils proposent des sujets plus précis, dont les objectifs correspondent aux thématiques et réflexions communes à la Fondation et ses partenaires engagés sur la recherche avec les mêmes convictions de sa nécessité.

Aux **5 thématiques de recherche privilégiées** s'ajoutent les deux sujets transversaux que sont l'éthique et l'innovation sociale, pour à la fois aider à structurer le questionnement inévitable suscité par des situations inédites qui imposent de nouveaux choix, et orienter ces derniers vers l'élaboration de réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers.



\* Gestion des risques et des catastrophes

Il est possible de proposer **jusqu'à deux candidatures**, une pour l'appel général et une pour les appels partenaires. Toutefois chaque candidat ne pourra se voir attribuer qu'une seule bourse et, le cas échéant, devra choisir.

# APPEL GENERAL

## Transition humanitaire : les enjeux de l'autonomie

---

### 1. Thématiques de recherche

L'humanitaire apparaît de plus en plus contesté comme représentation d'essence occidentale de la solidarité Nord-Sud, reposant sur des principes et un droit international bien identifiés et s'appuyant sur les financements des pays les plus riches. Les pays dits « bénéficiaires de l'aide » expriment une volonté croissante d'autonomie dans la gestion des actions qui concernent leur population. Ils ne veulent plus dépendre d'une aide internationale trop asymétrique et éloignée du concept de partenariat, dont ils estiment qu'elle ne favorise ni le développement ni la réduction de la pauvreté. Certains, autrefois bénéficiaires de l'aide internationale, jouent désormais un rôle actif dans la prise en charge des interventions humanitaires concernant leurs territoires. D'autres reprennent en main la mise en place des projets, les flux de financements mais aussi les images et discours qui concernent leurs populations, allant jusqu'à engendrer un véritable « humanitaire d'Etat ». Ailleurs, la montée en puissance des nouveaux bailleurs reconfigure les relations, avec pour objectif d'investir le champ international et le champ médiatique, longtemps apanage des pays occidentaux.

Ce contexte inédit complexifie le champ de l'action humanitaire internationale alors même qu'elle doit gérer des besoins d'une ampleur inégalée, en lien notamment avec la pression démographique, la croissance non contrôlée des zones périurbaines, ou encore les catastrophes naturelles plus fréquentes et destructrices en raison du dérèglement climatique. Surtout, ces difficultés appellent l'action humanitaire à opérer une véritable mutation, car elles révèlent une période de transition, qui n'a pas été anticipée, et qui traduit le passage d'un paradigme de solidarité Nord-Sud occidental-centré en terme de ressources et de pratiques, à un nouveau modèle multipolaire beaucoup plus complexe en lien avec les concepts de développement humain, de développement durable et de changement social et à la confluence d'intérêts parfois divergents provenant d'une diversité d'acteurs (bailleurs de fonds, entreprises, institutions, medias, etc.).

L'objectif de l'appel général est de permettre la compréhension des tenants de la transition humanitaire, qui préfigure un nouveau paradigme, en appréhendant les conditions de sa réalisation dans différents pays. Comme dans de nombreux secteurs qui traversent des périodes de mutations extrêmes, l'approche éthique peut devenir un guide pour l'action. C'est pourquoi un éclairage sur la dimension éthique et les modalités de son application sur le terrain est vivement souhaité, quel que soit l'axe de l'appel abordé.

**Le thème de l'appel général pourra être traité sous l'un des axes suivants.**

## Axe 1. Du global au local : réalités et enjeux des stratégies d'autonomisation dans un contexte annoncé de « localisation » de l'aide

Les premières leçons tirées du débat sur la « localisation » de l'aide, ou encore la problématique émergente de la « fragmentation » de l'aide, montrent l'importance et la vivacité de la discussion sur la façon dont l'articulation des deux dimensions – « globales » et « locales » – du système de solidarité internationale se traduit sur le terrain en termes d'efficacité, de coordination des aides extérieures avec les dispositifs d'aide intérieurs, et d'adéquation de l'aide avec les besoins des populations.

Cet axe poursuit un double objectif.

*Comprendre les configurations locales de l'aide internationale : forces et faiblesses du système.* Le premier objectif de cet axe est de comprendre comment dans un pays donné le système de solidarité internationale permet d'expliquer des configurations locales de l'aide internationale. Comment le jeu des acteurs et des organismes transnationaux se répercute parmi les agents locaux de l'humanitaire et du développement ? A quelles stratégies recourent nombre d'acteurs (institutionnels, politiques, associatifs, etc.) du Sud pour négocier leur insertion dans le système mondial et bénéficier d'une aide multiforme ?

*Etudier les transformations permettant de dépasser les limites du système de solidarité internationale traditionnel.* Le second objectif de cet axe est d'analyser les initiatives pratiques et éthiques que les acteurs humanitaires internationaux développent pour dépasser les limites actuelles du système de solidarité internationale. Quels nouveaux modèles opérationnels (en matière de partenariat, transfert de compétences, accès aux financements, ressources humaines, gouvernance, etc.) contribuent à l'amélioration des réponses apportées aux crises, à la fois par le renforcement des capacités des acteurs locaux, et une meilleure coordination générale des opérations permettant aux réponses internationales de mieux tirer partie des avantages et complémentarités de ces différents acteurs locaux ? Comment de telles initiatives peuvent être capitalisées pour créer les conditions du renforcement des capacités de réponse et de l'autonomisation des acteurs locaux dans différents contextes ?

## Axe 2. Du local au global : modèles et pratiques innovants issus des pays bénéficiaires de l'aide

Le champ humanitaire est de plus en plus le théâtre d'« innovations inversées », notamment en Afrique, véritable laboratoire des alternatives humanitaires où des initiatives locales s'observent partout. Des assurances privées telle que l'*African Risk Capacity* (ARC) lancée par l'Union Africaine ont été créées pour couvrir les États contre les risques de catastrophes naturelles et les dégâts causés par des épisodes climatiques extrêmes. Les ONG locales, confessionnelles ou communautaires se multiplient, expriment comme leurs États la volonté d'assumer elles-mêmes l'aide de leur population dans leur propre pays et revendiquent d'avoir réellement les commandes en mains. Ces ONG sont aussi de plus en plus puissantes, telle Bangladesh Rural Advancement Committee (BRAC), devenue

première ONG au monde avec plus de 100 000 employés. Ces innovations issues des pays bénéficiaires de l'aide questionnent la place et le rôle des acteurs internationaux, en ouvrant de nouvelles voies d'action possibles en dehors du système de solidarité internationale traditionnel.

Cet axe poursuit un double objectif.

*Comprendre les conditions d'émergence et l'impact des innovations institutionnelles et opérationnelles issues des pays bénéficiaires de l'aide sur les populations.* Le premier objectif de cet axe est d'analyser la nouveauté des approches expérimentées, notamment au regard de leur apparent potentiel d'autonomisation dans les pays en développement. Quels sont les succès des innovations apportées au champ humanitaire par les différents acteurs des pays bénéficiaires de l'aide (en matière de pratique, gouvernance, ressources humaines, modèles économiques, technologie, etc.) ? Quelles sont leurs limites, et les problématiques humanitaires qui ne bénéficient pas encore de telles innovations ? Comment de telles initiatives peuvent être capitalisées pour créer les conditions d'une application dans différents contextes, y compris dans les pays développés ?

*Etudier les transformations qu'engendrent ces innovations sur le système de solidarité internationale traditionnel et ses acteurs.* Le second objectif de cet axe est d'analyser les conséquences de ces innovations pour le système de solidarité internationale traditionnel et ses acteurs. Qui sont les acteurs qui portent ces innovations, quelles sont leurs stratégies respectives, et quelles relations entretiennent-ils avec les acteurs humanitaires internationaux ? En quoi ces innovations amènent les métiers de l'humanitaire et les relations entre acteurs extérieurs et nationaux à évoluer vers un nouveau modèle ?

## 2. Zones géographiques de recherche

Ces thèmes pourront être abordés dans une zone géographique comportant un ou plusieurs pays. La Fondation a identifié pour cet appel douze pays prioritaires :

Bénin	Liban
Burkina Faso	Madagascar
Cameroun	Maroc
Côte d'Ivoire	Niger (pour les chercheurs résidents seulement)
Ethiopie	Sénégal
Guinée	Togo

Les pays ciblés constituent une entrée empirique pour les recherches. Ils ne correspondent en aucun cas aux nationalités d'éligibilité du candidat.

L'accès au terrain sera conditionné par une évaluation précise des risques remise lors de la candidature et mise à jour avant le départ en prenant soin de vérifier au préalable les recommandations du MEAE français.

# APPELS PARTENAIRES

---

## BOURSES « RISQUES – SANTE – HUMANITAIRE » soutenues par le Fonds AXA pour la Recherche

La Fondation Croix-Rouge française a décidé de s'associer au Fonds AXA pour la Recherche ([www.axa-research.org](http://www.axa-research.org)) pour lancer un appel à candidature pour trois bourses postdoctorales sur le thème de la gestion des risques sanitaires et climatiques dans les pays en développement. Le Fonds AXA pour la Recherche apporte son soutien à des scientifiques et à des institutions d'excellence dont les recherches sont liées aux risques environnementaux, aux risques pesant sur la vie humaine, et aux risques socio-économiques.

### 1. Thématiques de recherche

#### Accès aux soins

Alors que le droit international a clairement défini un droit d'accès aux soins égal pour tous, aujourd'hui dans le monde 400 millions de personnes n'ont pas accès aux soins essentiels, et la santé reste le secteur d'intervention prioritaire de nombreuses ONG. Il y a bien eu des progrès indéniables en termes d'espérance de vie, mortalité infantile ou mortalité maternelle. Mais cette amélioration est très inégalement répartie, s'opère à un rythme trop lent, tout particulièrement dans les pays économiquement les plus démunis, et les besoins restent immenses pour apporter une réponse de long terme aux enjeux de santé.

En Afrique notamment, où les systèmes de santé demeurent particulièrement fragiles, la pauvreté endémique, les catastrophes naturelles, les conflits meurtriers, l'instabilité politique, le manque ou la mauvaise utilisation des ressources humaines ont ancré la pénurie d'offre de soins de qualité dans la chronicité. Aujourd'hui encore sur ce continent 1 femme sur 16 meurt en accouchant et 1 enfant sur 5 n'atteint pas l'âge de 5 ans par suite d'infections respiratoires, de diarrhées, de paludisme ou de rougeole.

Pourtant, nombre de pays en développement disposent de tout le potentiel nécessaire pour dispenser les soins à leur population et, à la manière de l'ONG Santé Sud par exemple, le soutien aux initiatives locales dans le plus grand respect des structures en place et des cultures peut permettre l'optimisation des systèmes de santé existants, la (re)médicalisation des zones rurales, ainsi que l'amélioration de la prise en charge des personnes vulnérables (enfants sans soutien familial, populations isolées géographiquement, femmes enceintes et nouveau-nés, personnes en situation de handicap, atteintes de maladies mentales, vivant avec une maladie grave...).

Il reste encore beaucoup à faire pour comprendre et enrayer les mécanismes d'absence de prise en charge, la constitution de déserts médicaux et l'exclusion de

la santé à grande échelle dans les pays du Sud. Qu'il s'agisse de problématiques propres aux besoins en soins de santé primaires (hygiène, prévention, éducation à la santé), aux populations vulnérables (femmes, enfants des rues, réfugiés), ou aux pandémies (VIH, paludisme), quels types d'actions et de mobilisations peuvent contribuer à l'effectivité du droit à la santé et assurer un accès aux soins le plus durable possible ? Comment contribuer à l'autonomisation médicale des populations dans le respect de leurs besoins et spécificités culturelles ? Comment l'efficacité des différentes actions et innovations des ONG en matière d'accès aux soins et suivis médicaux pour les plus vulnérables peuvent être capitalisées par les différents acteurs de la société civile et publics locaux et contribuer au développement durable de la santé ? Comment favoriser ce passage de relais pour rebâtir de façon pérenne des systèmes de santé détruits par la guerre ou créer des systèmes là où ils sont inexistants, et ainsi assurer l'autonomie des systèmes de santé locaux ?

### Risques épidémiques

Certaines ONG telles que MSF ont su développer de réelles capacités de réponse à l'apparition de nouvelles pandémies ces dernières années (choléra en Haïti, méningites ou rougeoles au Niger, Kala-azar au Soudan, etc.). Cependant, face au virus Ebola, à celui de la fièvre de Marbourg, ou à de nouvelles pandémies comme celles à transmission rapide et accélérée par les modifications des modes de production (pandémie aviaire H5N1) ou à l'intensification des flux de population permise par les systèmes de transports publics et aériens (H1N1), « la plupart des ONG médicales sont hors-jeu », selon l'ONG Santé Sud, et montrent leurs limites dans la gestion de crises sanitaires qui ne connaissent pas de frontières et se transforment rapidement en crise humanitaire et économique.

Aussi, au-delà des aspects médicaux et scientifiques, la dimension sociale et anthropologique d'une épidémie apparaît trop souvent négligée alors qu'elle nécessite une approche appropriée dans le respect du contexte culturel, sans quoi elle peut faire obstacle à la bonne conduite des opérations de secours. La transversalité des enjeux incite les experts à croiser leurs connaissances pour envisager des réponses adaptées et portées localement par les responsables communautaires et politiques. Si l'attention internationale s'est portée à juste titre sur l'absence de vaccin et de traitement, on ne doit pas occulter la faiblesse du système de santé et l'importance de le renforcer.

Comment anticiper le risque de pandémie et s'y préparer dans les pays où les systèmes de santé sont fragiles ? Comment l'efficacité des différentes actions et innovations des ONG en matière d'anticipation du risque épidémique et de traitement de la crise sanitaire qu'il peut engendrer peuvent être capitalisées par les différents acteurs publics et de la société civile, et ainsi contribuer au renforcement des systèmes de santé locaux ? Comment contribuer à endiguer les épidémies dans le respect des spécificités culturelles des populations locales ? Comment les programmes de sensibilisation et/ou programmes d'intervention en temps de crise sont-ils perçus, et quels sont les principaux obstacles à leur succès ?

## Risques climatiques et catastrophes naturelles

Les bouleversements climatiques et aléas naturels ont des conséquences qui dépassent largement les seuls impacts environnementaux. En 2015, à la veille de la COP21 de Paris, un rapport de la Banque mondiale confirmait par exemple le lien entre climat et pauvreté, un de ses auteurs affirmant que « 100 millions de personnes supplémentaires pourraient être pauvres en 2030 à cause du changement climatique si les politiques de développement adéquates ne sont pas adoptées ». La hausse continue des températures, l'augmentation de la fréquence des événements naturels extrêmes et de la pollution sont autant de facteurs qui, indéniablement, auront un impact sur les économies des pays les plus vulnérables, majoritairement agricoles et donc fortement dépendantes du climat. Aussi, le changement climatique exacerbe les conflits autour des ressources naturelles, obligeant les populations à des migrations forcées, qui par ailleurs tombent dans un vide juridique puisque le statut de réfugié climatique n'existe pas.

Tout cela engendre des crises humanitaires et sanitaires aux causes et modes de gestion spécifiques, et dont la multiplication, selon toute prévision, amènera ONG, États, entreprises, institutions internationales à gérer des volumes d'opération en forte croissance à l'avenir. Ce contexte nouveau conduit les acteurs de la société civile et institutions internationales à repenser leur action dans l'optique d'une transition ou articulation plus poussée avec les objectifs du développement durable, et les pouvoirs publics locaux à opter pour des modes innovants de gestion des risques et des catastrophes (nouveaux mécanismes assurantiels, Disaster Risk Reduction) et de transition énergétique. Il est donc important de s'interroger sur ce que ces bouleversements environnementaux impliquent à la fois en termes de conséquences pour les populations ainsi qu'en termes de conception et de pratique de l'action humanitaire.

Un des défis majeurs est notamment de mieux comprendre et anticiper les conséquences des programmes d'aide actuels et d'y intégrer les perceptions du risque et capacités d'adaptation des populations locales qui dépendent des ressources naturelles. Une réflexion anthropologique est à mener, qui pourrait bénéficier aux pratiques du développement et de l'aide humanitaire, sur certains de ces programmes qui ont des effets déstructurants sur les relations sociales et la manière dont les ressources sont gérées.

En quoi les risques environnementaux accrus et les évolutions que connaît le secteur humanitaire sont-ils liés l'un à l'autre ? En quoi s'entremêlent-ils dans les réponses apportées aux crises ? Quelles actions contribuent à réduire la vulnérabilité et améliorer l'adaptation aux aléas météorologiques extrêmes, dans une perspective de durabilité et de résilience pérenne ? Face à cette véritable injonction que représente l'agenda climatique, comment ONG humanitaires, environnementales et de développement, du Nord comme du Sud, peuvent-elles sortir de leurs champs respectifs pour mieux se concerter sur leurs actions de terrain, coordonner leurs partenariats et porter des plaidoyers communs ? Comment la perception du risque par les populations, l'expertise opérationnelle, et le savoir-faire scientifique peuvent être utilement associés à la décision publique pour améliorer les modalités d'anticipation et de gestion de la reconstruction ?

## 2. Zones géographiques de recherche

Ces thèmes pourront être abordés dans une zone géographique comportant un ou plusieurs pays. La Fondation, en collaboration avec le Fonds AXA pour la Recherche, a identifié pour cet appel huit pays prioritaires :

Burkina Faso	Maroc
Côte d'Ivoire	Niger
Mali	Sénégal
Madagascar	Tchad

Les pays ciblés constituent une entrée empirique pour les recherches. Ils ne correspondent en aucun cas aux nationalités d'éligibilité du candidat.

L'accès au terrain sera conditionné par une évaluation précise des risques remise lors de la candidature et mise à jour avant le départ en prenant soin de vérifier au préalable les recommandations du MEAE français.

### BOURSE « ENTREPRENEURIAT ET HUMANITAIRE » soutenue par le Fonds Compagnie Fruitière

La Fondation Croix-Rouge française a décidé de s'associer au Fonds Compagnie Fruitière [www.compagniefruitiere.fr](http://www.compagniefruitiere.fr) pour lancer un appel à candidature pour une bourse postdoctorale sur les relations nouvelles entre secteurs entrepreneurial et humanitaire dans les pays en développement. Le Fonds de dotation Compagnie Fruitière apporte son soutien aux communautés locales en favorisant l'accès à la santé et le développement d'un tissu local économique. Ce qui se traduit dans ses actions caritatives par la création d'hôpitaux destinés aux populations locales et l'emploi de personnel médical local, ainsi que dans ses actions commerciales pour le choix d'une politique forte en matière de responsabilité sociale et environnementale.

### 1. Thématique de recherche

Plusieurs facteurs incitent à repenser la relation entre l'entrepreneuriat et le secteur humanitaire. Tout d'abord, les ONG du Sud innovent. Certaines, comme l'ONG bangladaise BRAC ou certaines sociétés nationales de la Croix-Rouge, s'inspirent de l'économie sociale et solidaire ou du secteur privé pour générer les revenus nécessaires à leur autonomie ou au développement de leurs missions. D'autres tissent de nouveaux réseaux, testent des modes de gouvernance inédits ou investissent en recherche et développement à l'instar de l'ONG sénégalaise ENDA ou d'Alima.

De plus, si les défis restent nombreux, notamment celui de la paix, et si l'on observe toujours des écarts importants d'un pays à l'autre (tout particulièrement entre les pays riches en ressources naturelles et les autres), de plus en plus de pays africains connaissent un bon dynamisme économique. Sur fond d'émergence, des fenêtres d'opportunités s'ouvrent pour que secteur économique et secteur humanitaire travaillent ensemble à de nouveaux modèles, pour preuve l'action de fondations d'entreprises à Madagascar ou de philanthropes en Afrique de l'Ouest.

Enfin, la « localisation de l'aide » mise en avant lors du Sommet humanitaire mondial laisse entrevoir un transfert progressif de fonds des bailleurs internationaux vers les organisations des pays bénéficiaires. Selon la FICR<sup>1</sup>, cette réorientation vers les acteurs locaux serait la clef de l'efficacité alors que seulement 1,6% de l'aide échoit directement aux ONG locales et nationales.

Il est donc urgent de mieux comprendre, à travers des initiatives spécifiques, comment entreprendre lorsqu'on est une organisation humanitaire du Sud et comment les entrepreneurs privés peuvent contribuer à un renouveau de l'humanitaire. En somme, quel rôle est envisagé pour le secteur privé dans la réduction des vulnérabilités dans les pays du Sud ? Quels modèles économiques développent les ONG du Sud pour développer et pérenniser leurs missions ? Quelles innovations apporte le secteur de l'économie sociale et solidaire pour agir en lieu et place des acteurs humanitaires traditionnels ou en partenariat avec eux ? Comment la société civile peut-elle s'appuyer sur le secteur privé pour développer son indépendance et aller plus loin vers l'autonomie ?

## 2. Zones géographiques de recherche

Ces thèmes pourront être abordés dans une zone géographique comportant un ou plusieurs pays. La Fondation Croix-Rouge française, en partenariat avec le Fonds Compagnie fruitière, a identifié pour cet appel cinq pays prioritaires :

Cameroun	Madagascar
Côte d'Ivoire	Sénégal
Ghana	

Les pays ciblés constituent une entrée empirique pour les recherches. Ils ne correspondent en aucun cas aux nationalités d'éligibilité du candidat.

L'accès au terrain sera conditionné par une évaluation précise des risques remise lors de la candidature et mise à jour avant le départ en prenant soin de vérifier au préalable les recommandations du MEAE français.

---

<sup>1</sup> Fédération Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, World Disasters Report 2016.

## BOURSES « ECONOMIE SOCIALE ET MIGRATIONS »

Organisation de recherche dédiée à l'action humanitaire et sociale, la Fondation Croix-Rouge française porte la volonté de la Croix-Rouge française (CRF) [www.croix-rouge.fr](http://www.croix-rouge.fr) et de ses différents services centraux de s'engager dans un effort permanent et nécessaire d'analyse des souffrances et des manières d'y répondre, d'anticipation des besoins des populations vulnérables en France et dans les pays en développement, et d'accompagnement de nouveaux modèles opérationnels, de formation et renforcement des capacités. A ce titre, la Fondation Croix-Rouge française a décidé de lancer un appel à candidatures pour deux bourses postdoctorales sur la place et l'impact de l'action de l'économie sociale et solidaire en France dans la gestion de la crise migratoire européenne.

### 1. Thématique de recherche

Dans le cadre de l'actuelle « crise migratoire » en Europe, de nombreux besoins sociaux des populations en situation d'exil sont aujourd'hui adressés par des structures de l'économie sociale et solidaire. L'insuffisance de réponses publiques trop limitées à « la logique de l'hébergement » et aux solutions d'urgence transitoires a engendré des situations extrêmement précaires, des espaces de relégation et de pauvreté et l'apparition d'une multitude de besoins (logement, nourriture, soins, éducation, etc.) que des initiatives émanant des acteurs de l'économie sociale et solidaire s'efforcent de satisfaire.

Ces initiatives visant à pallier à cette « crise de l'accueil » des réfugiés révèlent les forces intrinsèques d'un secteur dont les différentes structures (entrepreneuriat social, coopératives, associations...) sont capables d'expérimenter de nouvelles formes d'organisation pour mieux impliquer et faire des bénéficiaires des acteurs à part entière de l'aide. Flexibles, elles permettent même à des migrants de se muer en entrepreneurs pour à leur tour porter des projets allégeant les souffrances de cette population. Les facultés d'adaptation de l'ESS à cette problématique sociale complexe s'observent par ailleurs dans la redéfinition du mandat que certaines organisations, initialement non spécialisées dans la gestion de questions humanitaires ou migratoires, ont su opérer pour mieux aider les personnes en situation d'exil dans des domaines comme l'enseignement, le logement ou la culture. Aussi, des dynamiques nouvelles de collaboration entre différents secteurs d'activité permettent de fournir une réponse holistique et transversale aux besoins des personnes migrantes, garantir une intégration économique, sociale et culturelle. Enfin, l'ESS est un espace propice à l'expression et au développement d'initiatives citoyennes et de nouvelles formes de mobilisation collective. Indignés par la situation humanitaire dramatique de ces personnes en exil, et non satisfaits des réponses apportées par l'Etat, de nombreux citoyens ont formé des mouvements de mobilisation, sous des formes et des dynamiques très diverses (collectifs informels, associations, entreprises, coopératives...), afin d'agir en leur faveur.

Cela dit, le rôle et l'utilité de l'ESS dans le champ des migrations restent globalement insuffisamment reconnus en France et en Europe. Encore peu étudiée, on manque de recul sur l'importance de l'action de ce secteur dans ce domaine, et

notamment d'indicateurs capables de mesurer les coûts publics et sociaux qu'elle permet d'éviter, alors que l'accueil des personnes migrantes, mission incombant en premier lieu à l'Etat, souffre d'un fort manque de moyens. A cela s'ajoutent des difficultés de capitalisation, d'essaimage et de diffusion des bonnes pratiques des acteurs de l'ESS, au sein de son écosystème et auprès des acteurs publics, qui limitent le passage à l'échelle.

Quels sont la place et le rôle qu'occupent aujourd'hui en France les structures de l'ESS dans la gestion des enjeux liés à la crise migratoire ? Quelles actions sont menées, dans quels domaines, et pour quels résultats pour les populations concernées ? Pour la collectivité, quels « coûts » économiques et sociaux sont évités grâce à l'action des structures de l'ESS ? Quels impacts sur leur mandat, leur gouvernance, et leurs activités ? Comment se substituent-elles à des initiatives publiques inexistantes ou insuffisantes ? De plus, par quelle manière l'ESS favorise l'innovation et l'entreprenariat des personnes en situation d'exil ? Comment développer la connaissance et la capitalisation des innovations organisationnelles, techniques ou de modèles économiques mises en place dans le secteur de l'ESS pour répondre aux crises migratoires, et ainsi le passage à l'échelle et l'essaimage de solutions nouvelles et efficaces ? Comment l'ESS pourrait faire mieux ? Quels sont les besoins non résolus ou partiellement résolus, les domaines et secteurs dans lesquels l'ESS doit agir et innover pour aborder plus efficacement les enjeux liés aux migrations ?

## 2. Zone géographique de recherche

Ces thèmes seront abordés en France métropolitaine.

Le pays ciblé constitue une entrée empirique pour les recherches. Il ne correspond en aucun cas à la nationalité d'éligibilité du candidat.

## BOURSE « AIDE ALIMENTAIRE ET MIGRATIONS » soutenue par la Croix-Rouge française

Organisation de recherche dédiée à l'action humanitaire et sociale, la Fondation Croix-Rouge française porte la volonté de la Croix-Rouge française (CRF) [www.croix-rouge.fr](http://www.croix-rouge.fr) et de ses différents services centraux de s'engager dans un effort permanent et nécessaire d'analyse des souffrances et des manières d'y répondre, d'anticipation des besoins des populations vulnérables en France et dans les pays en développement, et d'accompagnement de nouveaux modèles opérationnels, de formation et renforcement des capacités. A ce titre, la Fondation Croix-Rouge française a décidé de s'associer à la Direction des activités bénévoles et de l'engagement (DABE) de la CRF pour lancer un appel à candidatures pour une bourse postdoctorale sur la place de l'aide alimentaire dans le parcours migratoire des primo-arrivants en France métropolitaine. Au sein du siège de la Croix-Rouge française, la DABE a pour objectif d'accompagner le réseau bénévole, d'améliorer la

qualité des activités et services à destination des bénéficiaires et de renforcer la transversalité entre les acteurs Croix-Rouge afin d'apporter une réponse concertée et plus efficace.

## 1. Thématique de recherche

Malgré le peu d'études réalisées auprès des populations migrantes en situation de précarité, certains travaux d'ordre épidémiologique montrent que les populations migrantes<sup>2</sup> présentent, en général, un état de santé et un recours aux soins différents de ceux des populations autochtones en raison de plusieurs phénomènes (barrière linguistique, culturelle, conditions de vie dans le pays d'accueil...). Cumulant précarité sociale et vulnérabilité économique liée à la migration ou à l'exil, les primo-arrivants candidats à l'asile apparaissent particulièrement fragiles. Leurs conditions de vie, notamment matérielles, constituent également un vrai défi à l'adoption d'une alimentation suffisante, saine et équilibrée, et ont des répercussions possibles sur leur état de santé (carences, amaigrissement, obésité, diabète...). De surcroît les manières de s'alimenter ainsi que les privations des personnes primo-arrivantes candidates à l'asile en France peuvent différer si la migration s'est effectuée seul(e), en couple ou en famille.

Comment s'alimentent les personnes migrantes primo-arrivantes et candidates à l'asile en France métropolitaine ? Comment s'approvisionnent-elles en nourriture ? Combien de repas sont pris par jour ? De quoi sont composés ces repas ? En quoi la présence de certains membres de la famille ou de connaissances sur le territoire favorise l'accès à l'alimentation ? En quoi la situation et la composition familiale influencent-elles les habitudes alimentaires et l'acquisition de nouvelles habitudes alimentaires ?

Les objectifs de la recherche seront de décrire et comprendre les sources d'approvisionnement alimentaire des primo-arrivants en France métropolitaine, les formes de transactions alimentaires ainsi que la place de l'aide alimentaire associative dans l'alimentation quotidienne de cette population confrontée à une acculturation vis-à-vis de ses habitudes en la matière. Il s'agira également de comprendre l'influence de la situation et de la composition familiale sur les habitudes alimentaires et l'acquisition de nouvelles habitudes alimentaires choisies ou contraintes.

## 2. Méthodologie et zone géographique de recherche

Selon l'angle d'approche choisi, les candidats devront maîtriser les méthodes et techniques d'enquête ethnographique (sociologie ou anthropologie de l'alimentation) et/ou quantitatives (démographie, statistique). La maîtrise de l'anglais est obligatoire, et une langue étrangère supplémentaire serait un plus.

Ces thèmes seront abordés en France métropolitaine, principalement dans les grandes villes et agglomérations accueillant une forte population migrante (Paris et Ile-de-France, Marseille, Lyon, Toulouse, Grenoble, Calais). La perspective

---

<sup>2</sup> Personne née étrangère à l'étranger, et résidant en France.

comparative entre une zone d'accueil fortement urbanisée et une zone d'accueil géographiquement isolée des grands pôles urbains est encouragée.

Le pays ciblé constitue une entrée empirique pour les recherches. Il ne correspond en aucun cas à la nationalité d'éligibilité du candidat.

## CONDITIONS DE CANDIDATURE

---

Les financements accordés par la Fondation Croix-Rouge française ont pour objectif de couvrir le coût d'une année de recherche dans le cadre d'une bourse postdoctorale individuelle. Il s'agit de bourses de perfectionnement à la recherche accordées selon un barème de base correspondant à **20 000 euros pour un an**<sup>3</sup>.

Il est possible de proposer jusqu'à deux candidatures, une pour l'appel général et une pour l'appel partenaires. Toutefois chaque candidat ne pourra se voir attribuer qu'une seule bourse et, le cas échéant, devra choisir.

Seuls les chercheurs rassemblant les conditions suivantes peuvent candidater :

- être titulaire d'un doctorat (doctorat français, PhD ou doctorat étranger de niveau équivalent) dans le champ des sciences sociales (en particulier en science politique, anthropologie, sociologie, économie, droit, histoire, philosophie, éthique) ou des sciences médicales (médecine, santé publique) ;
- avoir soutenu son doctorat depuis moins de 10 ans ;
- ne pas occuper par ailleurs un poste permanent à plus de 50% ;
- contribuer à faire avancer la recherche sur les thèmes ou zones géographiques prédéfinies par la Fondation ou avoir des publications dans d'autres domaines démontrant des capacités à mener des recherches de qualité.

Il n'existe pas de condition de nationalité. La Fondation privilégie toutefois les candidatures des chercheurs résidant dans les zones géographiques de recherche prioritaires.

Les projets présentant une approche pluridisciplinaire sont vivement encouragés.

D'une manière générale, le chercheur souhaitant candidater doit :

- présenter son projet de recherche en langue française ;
- être présenté par un établissement de recherche ou académique ;
- motiver la candidature (intérêt de la recherche envisagée) ;

---

<sup>3</sup> La somme forfaitaire de 20 000 euros comprend 3 000 euros prélevés par la Fondation couvrant les frais de gestion, de la sélection et accompagnement du chercheur jusqu'à la production d'un article scientifique, la traduction de ce dernier en anglais et la diffusion des résultats à travers des publications et un événement de restitution organisé en France. La somme nette perçue par le chercheur s'élève à 17 000 euros.

- prendre connaissance des conditions d'attribution et des modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document ;
- se préinscrire conformément au paragraphe détaillé ci-après **avant le 15 avril 2018** ;
- candidater conformément au paragraphe détaillé ci-après **avant le 13 mai 2018**.

## PREINSCRIPTION ET DEPOT DE CANDIDATURE

---

La gestion des candidatures est assurée par la Fondation, au moyen d'une plateforme en ligne accessible sur le site de la Fondation ([www.fondation-croix-rouge.fr](http://www.fondation-croix-rouge.fr)). Après la création de son compte, le candidat accède à son espace personnel depuis lequel il peut postuler aux différentes bourses proposées puis suivre l'évolution de sa/ses candidature(s), dans la limite de deux ; une pour l'appel général et une pour l'appel partenaires. Le dépôt d'une candidature se fait en deux temps :

### A. Préinscription

Le candidat renseigne un premier formulaire de saisie constitué de blocs d'informations relatives à son profil (formation, parcours et situation professionnelle) et son projet (intitulé, pays de recherche, objectifs, problématique, enjeux et intérêts scientifiques et sociaux, méthodologie envisagée, etc.), et joint les pièces suivantes :

1. un CV actualisé détaillant le parcours universitaire et professionnel du candidat ;
2. la copie du diplôme de doctorat, ou pour les futurs docteurs une attestation témoignant que la soutenance aura lieu avant le 30 juin 2018 certifiée conforme et visée par l'école doctorale ;
3. une lettre de motivation ;
4. un justificatif de domicile.

La date de lancement de l'Appel marque l'ouverture de la préinscription en ligne, qui se clôturera le 15 avril 2018. A cette date aucune pièce complémentaire aux dossiers ne sera acceptée. Tout dossier incomplet entraînera le rejet automatique de la candidature.

Si toutes les informations ont été renseignées (champs obligatoires saisis), le candidat peut valider sa préinscription et ainsi soumettre son dossier à évaluation, dont il sera tenu informé des résultats. Seules les candidatures présélectionnées au terme de la préinscription sont autorisées à déposer ensuite une candidature.

### B. Dépôt de candidature

Le candidat présélectionné renseigne un second formulaire de saisie constitué de blocs d'informations détaillant son projet de recherche (revue de littérature, objectifs, problématique, intérêt de la recherche pour la compréhension du monde

humanitaire/social et ses enjeux, méthodologie envisagée, calendrier, etc.) jusque dans l'évaluation des risques sécuritaires qui y sont associés, et joint les pièces suivantes :

1. un chronogramme ;
2. une copie du rapport de soutenance de thèse (si soutenue) ;
3. une lettre de soutien du responsable du laboratoire ou institution de recherche accueillant le post-doctorant (optionnel) ;
4. une lettre de référence d'un responsable scientifique du post-doctorant (optionnel).

Les candidatures en ligne s'ouvriront du 16 avril au 13 mai 2018. A cette date aucune pièce complémentaire aux dossiers ne sera acceptée. Tout dossier incomplet entraînera le rejet automatique de la candidature.

Si toutes les informations ont été renseignées (champs obligatoires saisis), le candidat peut valider sa candidature et ainsi soumettre son dossier à évaluation, dont il sera tenu informé des résultats.

### C. Processus d'évaluation et de sélection

Des binômes composés d'un expert associé et d'un membre du Conseil scientifique (CS) de la Fondation seront constitués pour évaluer chacune des candidatures. En parallèle, l'équipe de la Fondation évaluera également les dossiers afin de transmettre ses observations. Une réunion du CS sera organisée pour échanger et coordonner les différentes évaluations. Enfin, la sélection finale aura lieu lors d'une réunion du Conseil d'administration de la Fondation, dont les résultats seront communiqués début juillet 2018.

## MODALITES DU SOUTIEN FINANCIER ET OBLIGATIONS

- La Fondation n'apporte aux lauréats aucun soutien financier ni logistique au-delà de la bourse qu'il leur attribue. Chaque lauréat/e est seul/e responsable de la gestion de sa logistique et de ses conditions matérielles de travail.
- Tout chercheur sélectionné s'engage à respecter les présentes obligations, à signer la charte et la convention d'attribution de financement de la Fondation.
- Le/La lauréat/e s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du ou des pays de recherche, notamment en ce qui concerne ses entrées et sorties sur le territoire, et à souscrire aux assurances de responsabilité civile, de couverture médicale/rapatriement en cas de déplacement à l'étranger et à toute cotisation sociale obligatoire en vigueur dans le pays de résidence.
- Le/La lauréat/e s'engage à respecter le calendrier scientifique de la Fondation concernant les échéances d'envoi des rapports d'étape et *working papers*. Il lui sera proposé de présenter ses travaux oralement, dans le cadre de journées d'études organisées par la Fondation.
- Si des articles ou ouvrages étaient publiés par le/la lauréat/e à partir de ce travail, mention serait faite de leur financement ou cofinancement par la Fondation Croix-

Rouge française et ses partenaires. Réciproquement, si les travaux réalisés par le/la lauréat/e étaient diffusés ou utilisés par la Fondation ou ses partenaires, ce à quoi le/la lauréat/e consent par avance, mention serait faite des références de l'auteur qui reste propriétaire de son travail.

- La Fondation procède au versement de la bourse en quatre fois : trois versements de 5 000 euros, dont le premier intervient au démarrage de la recherche, et un solde de 2 000 euros à la remise des *working papers*.
- La période de recherche commence le 1<sup>er</sup> septembre, et au plus tard le 15 septembre, de l'année d'attribution de la bourse. Cependant le versement de la première tranche de la bourse est conditionné par la confirmation par le/la lauréat/e à la Fondation par tout moyen écrit du début de ses travaux. Tout retard au-delà du 15 septembre doit être justifié et entraîne un délai du premier versement jusqu'à obtention de cette confirmation. Tout retard dans le début des travaux de recherche, l'envoi des rapports intermédiaires ou *working papers*, ou bien tout changement dans la conduite de la recherche qui par son caractère injustifié ou son ampleur remet en cause sa faisabilité dans les délais et formes (problématique, méthodologie, etc.) prévus par le projet initial soumis lors de la candidature du/de la lauréat/e entraînera l'annulation du financement.
- L'attribution de la seconde et troisième tranche de la bourse dépend de la volonté expresse réaffirmée du/de la lauréat/e à poursuivre son travail par l'envoi des deux rapports d'étape selon les dates prévues par le calendrier scientifique de la Fondation. Le/La lauréat/e doit informer la Fondation, dans les meilleurs délais, de tout arrêt prématuré de ses recherches. Ainsi, à défaut de réaffirmer sa volonté expresse de poursuivre son travail dans les conditions prévues ci-avant en envoyant les deux rapports d'étape aux dates convenues, il sera mis fin au versement de la bourse, la Fondation se réservant le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la bourse d'ores et déjà versée.
- Le/La lauréat/e s'engage à faire part au Fonds de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.
- Il est entendu que les propos et opinions exprimés par le/la lauréat/e dans des articles ou ouvrages tirés de ce travail n'engagent que le/la lauréat/e et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française ou ses partenaires.
- Au cas où, dans l'intervalle séparant l'attribution de la bourse du début des travaux de recherche, un/des événement(s) imprévisible(s) susceptible(s) par leur gravité de modifier le contexte de travail surviendrait(en)t dans le ou les pays de recherche pressenti(s), la Fondation se réserve le droit de suspendre à tout moment la bourse. La décision de suspension tiendra compte des différents paramètres (dont l'avis du Ministère des Affaires Etrangères du pays de résidence, le maintien ou le retrait dans le pays de recherche d'ONG transnationales, du CICR, d'agences de l'ONU).

# CALENDRIER PREVISIONNEL

---

12 mars 2018	Lancement de l'appel à candidature aux bourses postdoctorales
15 avril 2018	Clôture des préinscriptions
13 mai 2018	Clôture des candidatures
Début juillet 2018	Annnonce des résultats
Juillet-Août 2018	Signature par les lauréats de la charte et de la convention d'attribution du financement
1 <sup>er</sup> sept. 2018	Début des recherches
1 <sup>er</sup> sept. 2019	Rendu des livrables

**Pour toute question au sujet de l'appel, merci de contacter :**  
FONDATION CROIX-ROUGE FRANCAISE  
95 rue Michel-Ange  
75016 Paris  
+33(0)1 40 71 16 35  
[recherche@fondation-croix-rouge.fr](mailto:recherche@fondation-croix-rouge.fr)